



186/2021/VL

**ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT
Rue du Maréchal Leclerc à MAURECOURT**

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SFDE-TRAVAUX représenté par monsieur BELHOMME Flavien relative à des travaux de création d'un branchement,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de réaliser ces travaux, d'interdire le stationnement, au droit du 36 rue du Maréchal Leclerc (logements en construction) à MAURECOURT, sur 20m de part et d'autre du chantier, et de mettre en place une circulation alternée par feux tricolores et de limiter la vitesse à 30 km/h.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : du vendredi 19 novembre au vendredi 3 décembre 2021, le stationnement sera interdit au droit du 36 rue du Maréchal Leclerc (logements en construction) à MAURECOURT, sur 20m de part et d'autre du chantier. La circulation sera alternée par feux tricolores et de limiter la vitesse à 30 km/h.

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux :

SFDE-TRAVAUX représenté par Monsieur BELHOMME
26 rue Denis Papin
95280 JOUY LE MOUTIER
01.34.40.80.20

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Brigadier-Chef de Police Municipale, Madame le Commissaire Divisionnaire de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, le 15 novembre 2021

Pour Le Maire,
L'adjoint chargé des Travaux, de la Voirie,
de l'Assainissement et de la Sécurité


Daniel WOTIN

Département des Yvelines

Arrondissement de Saint Germain en Laye - Canton de Conflans Sainte Honorine